

DÉBATTRE

Suivez nous sur

 @facebook

 @twitter

 @instagram

RÉLEXION **émANCIPATION** **CONTINUE** **ARME** **ouvRIÈRES**
ouvRIERS **ACQUIS** **CLASSES** **SOLIDARITÉ** **masse** **LUTTE**
SALARIÉS **LONG** **CGT** **vie** **LUTTER**
PRIVÉ **FORMATION** **LIRE** **PUBLIC**
UNITÉ **PROFESSIONNELLE** **MAJORITÉ**
PARTAGER **ALIMENTER** **éCRIRE**
ENGAGER **INITIALE** **SAVOIR**
ANALYSE **OBLIGATION** **SALARIÉES**
ensemble **RÉSISTER** **CRITIQUE**
ÉDITO

La CGT, notre CGT telle que nous la définissons collectivement par nos statuts n'est pas une société de prestation de services !

C'est la confédération de syndicats et de leurs syndiqué·es qui décident de tout mettre en œuvre pour gagner de nouveaux droits collectifs et des conditions de travail dignes. Pour que chaque syndiqué·e puisse devenir pleinement acteur et actrice de son avenir et décident de nos orientations il est nécessaire qu'elle et il soient pleinement informé·es et formé·es.

Pour cela les structures de la CGT mettent en œuvre des formations animées par des militant·es CGT dans lesquels vous côtoierez des camarades d'autres milieux professionnels pour grandir ensemble grâce aux méthodes pédagogiques et au partage d'expérience.

La formation syndicale est un outil majeur pour former des militant·es, il est donc nécessaire que chacun·e d'entre nous se sente concerné·e par le sujet en s'investissant en tant que formateur et formatrice, en s'assurant d'être soi-même formé·e, en incitant les camarades à participer à nos formations.

La formation est au cœur de notre vie syndicale, à tous les étages de notre organisation, afin de décider collectivement, de garantir la démocratie syndicale à laquelle nous tenons tant.

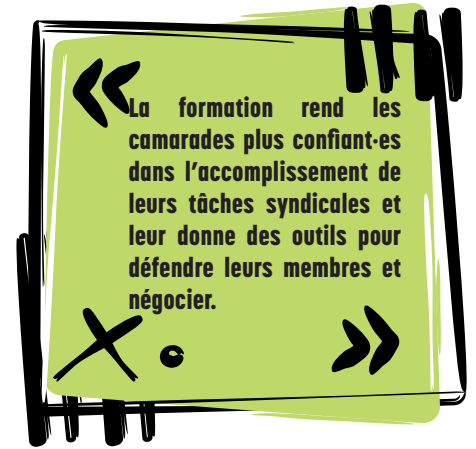
La formation de nos syndiqué·es est une des priorités de l'UD Moselle et nous encourageons tous nos syndicats à y inscrire leurs adhérent·es !

Syndicalement

Aline LEROUX, responsable à la formation pour l'UD Moselle.

SOMMAIRE

- 03 Procédure demande de stage
- 04 S'impliquer dans la CGT
- 04 Niveau 1 : participer à la vie de la CGT
- 04 Niveau 2 : développer la CGT
- 05 Combattre syndicalement l'extrême droite
- 05 Délégué·e Syndical·e
- 05 CSE
- 06 SSCT
- 06 Protection sociale
- 07 Formation formateurs et formatrices
- 07 Continuité syndicale - Fiche de paie
- 08 Violences Sexistes et Sexuelles au Travail et VSS à la CGT
- 09 Modèle lettre CSE, et SSCT
- 10 Modèle de Courrier toutes formations (hors CSE et CSSCT)
- 11 Les formations par lieux : à l'UD
- 12 Les formations par lieux : les UL
- 13 Les formations par lieux : les UL
- 14 La formation CGT du Comité Régional Grand-Est



Procédure de demande de stage

1) POUR TOUTES LES FORMATIONS HORS FORMATIONS CSE ET SSCT :

La demande doit être faite par écrit par le syndicat à la structure concernée (Union Départementale, Union Locale).

Pour cela, il faudra utiliser impérativement le formulaire ci-joint ou téléchargeable sur le site de l'UD : www.cgtmoselle.fr sur l'onglet « formation syndicale ».

Une fois la demande transmise, elle ne sera considérée comme une inscription ferme qu'une fois confirmée par la structure organisatrice de la formation ET le congé formation accepté par l'employeur. C'est la structure concernée (UD, UL) qui décidera de l'acceptation du stagiaire sur la base des critères et priorités ci-après :

- Correspondre au public concerné par le stage demandé (cf. description des stages à retrouver dans les pages suivantes)
- Pas plus de 2 personnes du même syndicat dans un stage (pour une bonne cohésion du groupe)

Le syndicat devra régler une participation aux frais de stage 6€ par personne et par jour (à joindre par chèque à l'inscription ou par virement) au minimum 8 semaines avant le stage. Si l'inscription n'est pas retenue, le chèque sera retourné au syndicat

- Le stagiaire devra OBLIGATOIREMENT être syndiqué (donc à jour de cotisations) et figurer dans le cogitiel du syndicat
- Frais de déplacement : La prise en charge se fera uniquement sur le nombre de kilomètres supplémentaires entre le trajet domicile/lieu de travail et domicile/lieu de stage

La demande à l'employeur se fera après validation de l'inscription, un courrier de confirmation sera adressé à chaque stagiaire. Tu peux utiliser les modèles ci-joint ou téléchargeables sur le site de l'UD (www.cgtmoselle.fr), onglet « formation syndicale » pour faire ta demande de formation auprès de ton employeur.

2) POUR LES FORMATIONS CSE ET SSCT :

La demande d'inscription se fera par écrit en remplissant le formulaire à télécharger sur le site de l'UD : www.cgtmoselle.fr, onglet « formation syndicale ».

Les tarifs en vigueur évoluant régulièrement, les formulaires de demande d'inscription sont mis à jour directement en ligne ou sur demande au secrétariat de l'UD.



FORMATION SYNDICALE, QUELS SONT TES DROITS :

Chaque salarié.e a droit à 12 jours de formation syndicale par an, sur son temps de travail avec maintien de la rémunération. La demande d'absence auprès de l'employeur doit se faire au moins un mois à l'avance.

Secteur privé : Art. L.2145-5 du Code du Travail

Si l'employeur n'a pas répondu au jour de début de stage (alors que tu as fait ta demande dans les temps), la demande est réputée comme acceptée et tu peux donc aller en formation.

Secteur public : Dispositions statutaires du Code général de la Fonction Publique : L. 215-1

«L'agent public en activité a droit à un congé pour formation syndicale avec traitement d'une durée maximale de douze jours ouvrables par an.

Si l'employeur n'a pas répondu dans les 15 jours après la demande (alors que tu as fait ta demande dans les temps), la demande est réputée comme acceptée et tu peux donc aller en formation.

FORMATIONS

● S'impliquer dans la CGT

Durée : 1 journée

Qui est concerné par ces stages ? Tous et toutes les nouveaux et nouvelles syndiqué-es de la CGT

Organisé par : Vos UL ou votre syndicat- Inscription à faire dans : Vos UL ou votre syndicat

Sur quels droits ? Art. L.2145-5 du Code du Travail (Privé) ou dispositions statutaires (Public)

Cette formation permet de présenter la CGT, ses structures, son fonctionnement, ses règles.

Thèmes abordés :

- Échange avec les nouveaux syndiqué(e)s.
- Présentation de la CGT, de ses structures, de son fonctionnement, de ses règles.

● Niveau 1- Participer à la vie de la CGT

Durée : 3 modules de 3 jours + 2 jours + 3 jours

Qui est concerné par ces stages ? Tous et toutes les syndiqué-es

Organisé par : Vos UL- Inscription à faire dans : Vos UL.

Sur quels droits ? Art. L.2145-5 du Code du Travail (Privé) ou dispositions statutaires (Public)

Cette formation fait partie du parcours de formation générale et a pour but d'expliquer la place et le rôle d'un-e syndiqué-e acteur ou actrice de la CGT. Elaboration des revendications, histoire du syndicalisme, cette formation est le moyen pour chacun et chacune de prendre toute sa place au sein de la CGT.

Cette formation comporte les 3 modules suivants (**il est obligatoire d'avoir participé aux trois modules pour valider la formation**) :

Module 1 (sur 3 jours) : « Comprendre la société capitaliste pour mieux la combattre »

Module 2 (sur 2 jours) : « Organiser les salariés du local à l'international »

Module 3 (sur 3 jours) : « La démarche revendicative de la CGT pour de nouvelles conquêtes sociales »

● Niveau 2- Développer la CGT

Durée : 2 fois 5 jours

Qui est concerné par ces stages ? Tous les syndiqués ayant déjà fait le stage Niveau 1

Organisé par : L'UD- Inscription à faire à : L'UD.

Sur quels droits ? Art. L.2145-5 du Code du Travail (Privé) ou dispositions statutaires (Public).

Cette formation donne à chaque syndiqué-e qui le souhaite les nouveaux et précieux outils pour s'investir au sein de notre organisation.

Module 1 (5 jours) : « s'organiser pour transformer la société »

Module 2 (5 jours) : « La CGT force de proposition, partout, avec toutes et tous les salarié.e.s »

Voir modèle de demande de congés formation page 10

● Combattre syndicalement l'extrême droite (CSED)

Durée : 1 jour- Qui est concerné par ces stages ? Tous et toutes les syndiqué-es

Organisé par : L'UD- Inscription à faire à : L'UD.

Sur quels droits ? Art. L.2145-5 du Code du Travail (Privé) ou dispositions statutaires (Public)

A l'issue de la journée les stagiaires seront en capacité :

- D'identifier les similitudes et les différences des discours de l'extrême droite entre hier et aujourd'hui.
- De connaître les propos de l'extrême droite et de pointer les sujets sur lesquels nous devons affiner notre argumentation syndicale.
- De travailler sur la posture individuelle, collective et unitaire à avoir face aux salarié-es, syndiqué-es, électeurs et électrices de l'extrême droite.

Voir procédure de demande de congés formation page 10

● Délégué·e Syndical·e

Durée : 5 jours ou journée d'étude

Qui est concerné par ces stages ? Les délégués syndicaux et déléguée syndicales ayant fait le niveau 1

Organisé par : L'UD- Inscription à faire à : L'UD (attendre confirmation pour prévenir l'employeur)

Sur quels droits ? Art. L.2145-5 du Code du Travail (Privé) ou dispositions statutaires (Public).

Objectif : À l'issue de cette formation, vous serez capables de citer et d'appliquer les actions à entreprendre pour mettre en œuvre la démarche CGT dans le cadre de leur mandat de Délégué·e Syndical·e. D'utiliser le Code du travail et d'expliquer pourquoi l'accord d'entreprise peut avoir la primauté sur les conventions ou accords de branches ».

Thèmes :

Thème 1 : Rôle, missions et conception du mandat de Délégué Syndical.

Thème 2 : le code du travail et la nouvelle architecture du droit du travail, avec la primauté donnée à la négociation collective.

Thème 3 : Mettre en œuvre la démarche de la CGT pour construire le rapport de force.

Thème 4 : l'expression du rapport de force dans la négociation.

Voir modèle de demande de congés formation page 10

● CSE- Prise de mandat

Durée : 5 jours.

Qui est concerné par ces stages ? Les élu·es Titulaires et Suppléant·es au CSE

Organisé par : L'UD - Inscription à faire à : L'UD.

Attention : Ce stage est facturé au tarif légal en vigueur à votre CSE. Pour valider votre inscription, renvoyer à l'UD le devis (formulaire à demander à l'UD ou à télécharger sur le site de l'UD : www.cgtmoselle.fr, onglet « formation syndicale ») signé par le Secrétaire et/ou le trésorier du CSE.

Cette formation doit être dispensée dès que le CSE est mis en place et peut être renouvelée à chaque nouvelle mandature. Elle a pour objectif d'outiller les élus CSE afin de leur permettre d'exercer un mandat en lien avec notre démarche syndicale CGT. Il s'agit d'acquérir les savoirs nécessaires pour entrer dans le mandat.

Les quatre missions du CSE sont abordées au travers des règles et des moyens légaux et syndicaux ainsi que la démarche à développer avec son syndicat.

Pour nos élu·es CSE, il est essentiel de suivre les formations CGT et de refuser de s'inscrire dans les formations organisées à l'initiative des employeurs ou autres, notamment les formations communes avec leurs représentants.

La Formation CSE ne doit pas devenir le mode de financement des cabinets patronaux.

4 missions :

- Porter les revendications (ex DP)
- Contrôle économique de l'entreprise (ex CE)
- Conditions de travail et de sécurité (ex CHSCT)
- Activités sociales et culturelles (ASC)

Voir modèle de demande de congés formation page 09

● SSCT

Durée : 5 jours.

Qui est concerné par ces stages ? Les élu·es Titulaires et suppléant·es au CSE

Organisé par : L'UD- Inscription à faire à : L'UD. Le droit à la formation SSCT est de 5 jours pour les entreprises de plus de 300 salarié·es et de 3 jours pour les entreprises de moins de 300 salarié·es. Notre programme de formation SSCT est de 5 jours ; aussi, pour les stagiaires ayant un droit de 3 jours, il conviendra de faire une demande à l'employeur de 3 jours SSCT ainsi qu'une demande de 2 jours de formation syndicale modèle ([formulaire à demander à l'UD ou à télécharger sur le site de l'UD \[www.cgtmoselle.fr\]\(http://www.cgtmoselle.fr\), onglet « formation syndicale »](#))

Attention : Ce stage est facturé au tarif légal en vigueur à votre employeur, le formulaire de demande de stage fait office de devis.

Pour toute question, contacter l'UD qui vous aidera à faire votre démarche d'inscription.

Cette formation doit être dispensée dès que le CSE est mis en place et peut être renouvelée à chaque nouvelle mandature.

Les membres des SSCT disposent de moyens pour exercer leur mandat et notamment d'une formation maintenant étendue aux entreprises de moins de 300 salarié·es.

L'utilisation pleine et entière de ces droits est d'autant plus efficace qu'elle s'appuie sur une pratique démocratique avec les salarié·es.

La richesse d'une telle activité appelle à ce que chaque élu·e bénéficie d'une formation afin d'approfondir les questions qui relèvent de sa responsabilité, sa place dans l'activité du syndicat avec les salarié·es.

Aussi, il est indispensable que cette formation soit l'affaire de nos fédérations, régions et départements.

C'est dans cet esprit que l'UD propose un module de 5 jours.

Voir modèle de courrier de demande de congés page 09

● Protection Sociale

Durée : 3 jours.

Qui est concerné par ces stages ? Tous les militants

Organisé par : L'UD- Inscription à faire à : L'UD.

Les salarié·e.s vivent trop souvent de multiples agressions au sein de leurs entreprises, et pourtant il existe des réponses à travers les instances et organismes de protection sociale. Cette formation permettra d'appréhender au mieux les moyens de défense à la portée des salarié·es ou de leurs représentant·es. Les stagiaires seront en capacité d'identifier au mieux les procédures et les interlocuteurs et interlocutrices dans un environnement (la protection sociale) souvent mal connu. A ces fins, un ingénieur de la CARSAT sera présent pour animer une journée, et des mandaté·es CGT de la protection sociale pour les autres jours. Une longue place sera faite aux débats et permettra de répondre aux différentes interrogations.

Ce stage est ouvert à tous et toutes les militant·es (UL et syndicats) qui souhaitent se saisir de ces sujets :

- Présentation de la structure protection sociale,
- Les réformes en cours et leurs conséquences,
- Les déclarations AT/MP et les processus, les difficultés,
- Le danger grave et imminent, qui quand et comment,
- Le rôle des différents acteurs et actrices (syndicat, instance, entreprise et organisme)

Voir modèle de demande de congés formation page 10

● Formation de Formateurs et Formatrices

Durée : 5 jours.

Qui est concerné par ces stages ? Les syndiqué.e.s, militant.e.s ayant suivi les formations niveau 1 et niveau 2, susceptibles et désireux.ses d'intervenir et/ou d'animer des stages de formation syndicale

Organisé par : L'UD- Inscription à faire à : L'UD.

Être formateur ou formatrice CGT, ça s'apprend !

Le but de cette formation est de développer les capacités nécessaires de tous nos formateurs et formatrices, pour qu'ils et elles soient à même d'animer un thème ou un stage. Ils et elles pourront mettre en œuvre les méthodes pédagogiques de la CGT pour favoriser la participation active des stagiaires et mettre en avant l'aspect militant de nos formations.

Objectif de la formation : Les stagiaires seront outillé-es pour animer une formation syndicale CGT déjà construite et y intervenir.

Contenu :

- L'accueil dans une formation syndicale ;
- Les caractéristiques de la formation syndicale CGT ;
- Les pratiques en formation syndicale ;
- La communication en formation syndicale.

Voir modèle de demande de congés formation page 10

● Retraité-es : Continuité syndicale

Durée : 1 jour.

Qui est concerné par ces stages ? les adhérent-es retraité-es et futur-es retraité-es

Organisé par : L'UD- Inscription à faire à : L'UD.

La continuité syndicale ou comment et pourquoi poursuivre son activité syndicale et militante lorsque la retraite se profile et lorsqu'elle est effective?

Objectif de la formation : Les stagiaires seront outillé.e.s pour poursuivre leur activité syndicale et militante au-delà des portes de leur entreprise.

Voir modèle de demande de congés formation page 10

● Fiche de paie secteur public (FPSP)

Durée : 1 jour.

Qui est concerné par ces stages ? les adhérent-es de la fonction publique

Organisé par : L'UD- Inscription à faire à : L'UD.

Objectif de la formation : lire et comprendre sa fiche de paie, ses spécificités.

Voir modèle de demande de congés formation page 10

● VSS / dirigeants CGT :

Les dirigeant·es et les violences sexistes et sexuelles dans la CGT.

Cette journée d'étude sur les violences sexistes et sexuelles dans la CGT a été conçue pour les collectifs de direction d'organisations CGT, c'est-à-dire les commissions exécutives d'unions départementales, de fédérations, et de syndicats.

Durée : 1 jour

Qui est concerné par ces stages : Les membres de la commission exécutive de l'UD ou de gros syndicat, ou les SG des syndicats et d'union syndicale.

Organisé par : L'UD CGT Moselle

Objectif de la formation : À la fin de cette journée d'étude les stagiaires seront en capacité :

- de repérer les violences sexistes et sexuelles dans la CGT ;
- d'identifier son rôle de dirigeant·es dans le collectif pour agir à partir du cadre commun d'action contre les violences sexistes et sexuelles dans la CGT.

Voir modèle de demande de congés formation page 10

● VSST : Combattre les violences sexistes et sexuelles au travail

Ce stage a été initié par le collectif confédéral « Femmes mixité », afin d'aider nos camarades à déterminer ce que sont les violences faites aux femmes, les violences sexistes et sexuelles.

Durée : 3 jours

Qui est concerné par ces stages : Tous et toutes les syndiqué·es

Organisé par : L'UD CGT Moselle (dans les locaux de l'UD pendant 3 jours)

Objectif de la formation : Construire une intervention syndicale pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail et dans la CGT.

Voir modèle de demande de congés formation page 10



Modèle d'absence pour les stages CSE

A adresser, à votre employeur, 30 jours à l'avance, après avoir reçu le courrier de confirmation de l'Union Départementale.

Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les membres titulaires du Comité d'Entreprise bénéficient d'un stage de formation économique d'une durée de cinq jours. Le temps consacré à cette formation est rémunéré par l'employeur. Le financement de la formation est assuré par le budget de fonctionnement du Comité d'Entreprise.

Modèle d'absence stages SSCT

(Faisant office de devis pour votre employeur)

Modèle à demander à l'UD ou à télécharger sur le site de l'UD www.cgtmoselle.fr onglet « formation syndicale ».

DIAGORIS
EXPERTISE

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DE VOTRE ENGAGEMENT

Cabinet d'Expertise Comptable Inscrit au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

MISSIONS D'ASSISTANCE EN VUE
DE LA CONSULTATION SUR:

La Situation Économique
et Financière

ARTICLE L2323-12 DU CODE DU TRAVAIL

La Politique Sociale,
les Conditions de Travail
et l'Emploi

ARTICLE L2323-15 DU CODE DU TRAVAIL

Les Orientations
Stratégiques

ARTICLE L2323-10 DU CODE DU TRAVAIL



01 42 17 04 15 – contact@diagoris.fr
43 Rue de Rennes, 75006 Paris

DIAGORIS.FR

Demande d'absence

Toutes formations hors CSE et SSCT (hors Fonction Publique)

«Nom» «Prenom»

«Coordonnées»

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur de l'entreprise
ou de l'établissement

«Nom»

«Adresse»

«Suite_Adresse»

«Code_Postal» «Ville»

A «Ville», « date »

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L. 2145-5 et suivants du code du travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du au , en vue de participer à une formation économique, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé.

Je vous rappelle que conformément à l'article L-2145-6 du Code du Travail modifié par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Fonction Publique

Monsieur le Chef de Service,

Conformément à l'article L. 215-1 du Code général de la fonction publique, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter du service du au , en vue de participer à un stage de formation économique, sociale et syndicale, organisé par « La formation syndicale CGT » qui est un organisme agréé par l'Arrêté du 29 décembre 1999, modifié par l'arrêté du 13 janvier 2009.

Je vous rappelle que mon traitement est maintenu durant ce congé.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef de Service, l'expression de mes sentiments distingués.



LES FORMATIONS PAR LIEUX



Niveau 2- Développer la CGT

- ➔ Module 1 : du 16 au 20 juin 2025
- ➔ Module 2 : du 13 au 17 octobre 2025

Formation de formateurs

- ➔ du 24 au 28 mars 2025

Combattre syndicalement l'extrême droite

- ➔ Le 25 avril 2025
- ➔ Le 14 novembre 2025

Les dirigeant.e.s et les VSS dans la CGT

- ➔ Le 3 mars 2025
- ➔ Le 23 mai 2025
- ➔ Le 12 septembre 2025
- ➔ Le 19 décembre 2025

Combattre les VSS au travail

- ➔ Du 4 au 6 juin 2025
- ➔ et du 15 au 17 octobre 2025

CSE

- ➔ du 24 au 28 février 2025
- ➔ du 12 au 16 mai 2025
- ➔ du 22 au 26 septembre 2025

SSCT

- ➔ du 23 au 27 juin 2025
- ➔ du 1^{er} au 5 décembre 2025

Protection Sociale

- ➔ du 2 au 4 avril 2025
- ➔ du 19 au 21 novembre 2025

Délégué syndical

- ➔ du 2 au 6 juin 2025

Fiche de paie secteur public

- ➔ 14 mars 2025

Retrait.e.s continuité syndicale

- ➔ du 19 au 20 juin 2025





UL METZ



➔ Niveau 1- Participer à la vie de la CGT

1ère session	Modules 1 et 2 :	du 3 au 7 février 2025
	Module 3 :	du 12 au 14 mars 2025
2ème session	Modules 1 et 2 :	du 31 mars au 4 avril 2025
	Module 3 :	du 12 au 14 mai 2025
3ème session	Modules 1 et 2 :	du 2 au 6 juin 2025
	Module 3 :	du 25 au 27 juin 2025
4ème session	Modules 1 et 2 :	du 3 au 7 novembre 2025
	Module 3 :	du 26 au 28 novembre 2025
5ème session	Modules 1 et 2 :	du 8 au 12 décembre 2025
	Module 3 :	du 14 au 16 janvier 2026

UL THIONVILLE

➔ S'impliquer dans la CGT

Le 17 mars 2025
Le 14 novembre 2025

➔ Niveau 1- Participer à la vie de la CGT

1ère session	Modules 1 et 2 :	du 31 mars au 4 avril 2025
	Module 3 :	du 16 au 18 juin 2025
2ème session	Modules 1 et 2 :	du 29 septembre au 3 octobre 2025
	Module 3 :	du 8 au 10 décembre 2025





UL HAGONDANGE

➔ S'impliquer dans la CGT

Le 3 avril 2025

Le 18 novembre 2025

Le 20 novembre 2025

➔ Niveau 1- Participer à la vie de la CGT

1ère session Modules 1 et 2 : du 3 au 7 mars 2025
 Module 3 : du 22 au 24 avril 2025

Module 3 (rattrapage): du 26 au 28 mai 2025

2ème session Modules 1 et 2 : du 3 au 7 novembre 2025
 Module 3 : du 10 au 12 décembre 2025

UL SAINT AVOLD

➔ Niveau 1- Participer à la vie de la CGT

Modules 1 et 2 : du 2 au 6 juin 2025

Module 3 : du 26 au 28 novembre 2025



COLLECTIF MOSELLE EST

➔ Niveau 1- Participer à la vie de la CGT

1ère session Modules 1 et 2 : du 10 au 14 mars 2025
 Module 3 : du 22 au 24 avril 2025

2ème session Modules 1 et 2 : du 6 au 10 octobre 2025
 Module 3 : du 17 au 19 novembre 2025





PLAN DE FORMATION DE LA CGT DU COMITÉ RÉGIONAL GRAND-EST POUR 2025 - LES FORMATIONS SE DÉROULENT À L'IRT À NANCY.

Pour toutes questions,
inscriptions ou désinscriptions,
appeler Anne Vaillaud au
0685116266

les lundi, mardi, jeudi et
vendredi matin de 9h à 13h ou
lui faire un mail sur :

organisationcrgcgt@orange.fr

Date	Intitulé	Public	Contenu	Nbre
27 au 31 janvier	Maitrise de la communication (Ecritte et Orale)	Tous les militants	Outils pour la communication écrite et orale en lien avec notre activité...	12
5 au 7 février	Négociation collective 1 ^{ère} partie	Militants des UL, UD et Délégués syndicaux +50 salariés	Désignation, mission, négociations (NAO, IRP, accords...), Validations des accords, lien avec notre activité, ANI de 11 janvier, loi travail, ordonnances...	15
12 au 14 mars	Elections professionnelles	Délégués syndicaux, responsables des UL, militants	Protocole électoral, campagne, déroulement du scrutin, résultats, CSE...	15
23 au 25 avril	Rupture du contrat de travail	Délégués syndicaux, défenseurs syndicaux, conseillers du salarié...	Règles juridiques liées à la rupture du contrat de travail, procédure...	15
12 au 13 juin	Défenseurs Syndicaux	Défenseurs syndicaux, Conseillers du salarié...	Accueil et approches juridiques, rôle des défenseurs syndicaux...	15
8 au 9 septembre	Négociation collective 2 ^{ème} partie	Responsables des UL, UD et Délégués syndicaux +50 salariés	Désignation, mission, négociations (NAO, IRP, accords...), Validations des accords, lien avec notre activité, loi travail...	15
15 au 17 octobre	Protection Sociale	Tous les militants. Mandatés dans les Instances de la sécurité sociale.	Histoire et rôle de la sécurité sociale et des instances de protection sociale. Connaissance et enjeux revendicatifs	15
3 au 7 novembre	Maitrise de la communication (Ecritte et Orale)	Tous les militants	Outils pour la communication écrite et orale en lien avec notre activité...	12
20 au 21 novembre	Réseaux sociaux	Tous les militants	Utilisation des réseaux sociaux, droits d'accès...	12
3 au 5 décembre	Formation professionnelle	Tous les militants	Formation Professionnelle, CPF, Nouvelle Réforme, France Travail, Intervention syndicale	15

BULLETIN DE DEMANDE DE FORMATION 2025

À retourner à la structure CGT organisatrice

INTITULÉ DU STAGE :

Du au à

Stage organisé par : (cocher la case correspondante)

- UD CGT, 10 rue de Méric, 57050 Metz
Mail : ud57@cgt.fr
- UL CGT Metz, 10 rue de Méric, 57050 Metz
Mail : ulmetz@cgt.fr
- UL CGT Thionville, 8 rue du Cygne, 57100 Thionville
Mail : ul.cgtthionville@gmail.com
- SECTEUR EST CGT (Collectif 3 UL), 31 rue de Metz, 57800 Freyming Merlebach
Mail : cgt.moselle-est@wanadoo.fr
- UL CGT Hagondange : 54 rue de la Gare, 57300 Hagondange
Mail : ulcgt.hagondange@free.fr
- UL CGT Saint-Avold : Maison des Associations – Quartier Crusem, Rue Dudweiler, 57500 Saint-Avold
Mail : cgt.ul-stavold@wanadoo.fr
- UL CGT Sarrebourg : 5 Rue d’Auvergne, 57400 Sarrebourg
Mail : ulcgtsarrebourg@orange.fr

Nom-Prénom : Date de naissance:.....

Adresse personnelle:

CP : Ville :

Tél. :Mail :

NOM DU SYNDICAT (Entreprise) ET ADRESSE:

.....
.....

EFFECTIF DE L’ENTREPRISE :

1 - Formations syndicales déjà suivies auparavant :

	Année		Année
Niveau 1 (avant 2021)		CSE	
Niveau 1 module 1		Niveau 1 module 2	
Niveau 1 module 3		SSCT	
Niveau 2 – 1 ^{ère} partie		Niveau 2 – 2 ^{ème} partie	
Autre			

2 - Fonctions syndicales et mandats :

- élu CSE
- élu CTE
- SSCT
- délégué syndical
- représentant syndical
- secrétaire du syndicat
- responsable vie syndicale du syndicat
- responsable politique financière du syndicat
- responsable formation du syndicat

Participation financière (6€ par personne et par jour, 1 chèque global du syndicat) à joindre impérativement à l’inscription (hormis pour les stages de SSCT, CSE et Travail Santé Handicap).

Signature du stagiaire	Date, cachet et signature du syndicat

Militants, adhérents, ensemble soyons solidaires

Depuis plus
de 30 ans,
la Macif protège
l'activité
syndicale

partenariat@macif.fr



MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.